

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN et le 27 mai 2021 à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 21 mai 2021, s'est réuni en mairie dans la salle René Dassé, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 21 mai 2021
Nombre de présents	27	
Nombre de pouvoirs	8	Date de l'affichage : 1 ^{er} juin 2021
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENault, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, Mme Géraldine MADOUNARI.

ABSENTS ET EXCUSES :

Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Bruno JANOT.

POUVOIRS :

Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON a donné pouvoir à M. Vincent MORA,
M. Jean-Paul DUBOURDIEU a donné pouvoir à Mme Gisèle CAMIADE,
M. Michel GUILLEMIN a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,
Mme Audrey LALOTTE a donné pouvoir à M. Julien RELAUX,
M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Marylène HENault,
Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,
Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI a donné pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI,
M. Bruno JANOT a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS.

OBJET : ARENES DE DAX - TARIFS DES PRODUITS DERIVES

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU l'avis favorable de la COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE DU 20 MAI 2021.

CONSIDÉRANT que ces produits dérivés concourent à la valorisation et à la promotion des Arènes de Dax.

Afin de donner une identité à ce site dont la fréquentation est très importante, il a été proposé de créer une charte graphique mettant en lumière le site, sur son angle patrimonial et de développer une offre de produits dérivés s'appuyant sur cette identité.

Ces produits s'ajoutent aux objets déjà créés qui concourent à la valorisation et à la promotion des fêtes.

La commercialisation de ces produits sera effectuée pour par la billetterie des arènes (guichet et boutique en ligne) et par l'Office intercommunal du tourisme et du thermalisme.

Dans le cadre de la vente en ligne de ces produits, il convient d'ajouter des frais d'envoi :

- de 0 à 10 euros d'achat : forfait de 5 €
- de 10 € à 50 € d'achat : forfait de 10 €
- de 50 € à 100 € d'achat : forfait de 15 €
- au-delà de 100 € d'achat : frais d'envoi gratuit.

L'ensemble des produits et des tarifs sont présentés en annexe.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget des fêtes de la ville de Dax, exercice 2021.

SUR PROPOSITION DE M. DAGES Pascal, Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

APPROUVE les tarifs de vente appliqués au public,

APPROUVE les tarifs de vente accordés à l'office intercommunal du tourisme et du thermalisme,

APPROUVE les tarifs de vente appliqués au public,

APPROUVE les tarifs des frais d'envoi,

AUTORISE Monsieur le Maire, à délivrer gracieusement des produits dérivés, à titre protocolaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

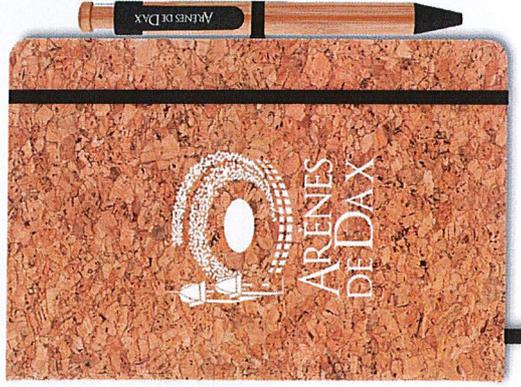
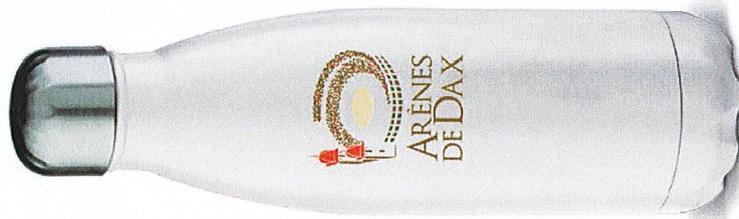
« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie

dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20210528-20210527-16-DE
Date de télétransmission : 31/05/2021
Date de réception préfecture : 31/05/2021



PRODUITS DERIVÉS GAMME ARENES DE DAX



MEDAILLE
MONNAIE DE PARIS



Annexe 1 - Arènes de Dax - Tarifs des produits dérivés**NOUVELLE GAMME « ARENES DE DAX »**

NOUVELLE GAMME « ARENES DE DAX »				
	Prix OITT -10 %		Prix public	
	HT	TTC	HT	TTC
Médailles souvenir « Monnaie de Paris »	2,00 €	2,40 €	2,50 €	3,00 €
Dessous de verre en liège	1,50 €	1,80 €	1,67 €	2,00 €
Stylo bille	2,63 €	3,16 €	2,92 €	3,50 €
Tasse en céramique et liège	9,38 €	11,25 €	10,42 €	12,50 €
Tote Bag - Sac	4,12 €	4,95 €	4,58 €	5,50 €
Bouteille isotherme 500 ml	22,46 €	26,95 €	24,92 €	29,90 €
Pack « Arènes de Dax » avec le stylo bille et le carnet A5 en liège	9,00 €	10,80 €	10,00 €	12,00 €
Pack « Arènes de Dax » avec le tote bag, la tasse et la bouteille isotherme	33,75 €	40,50 €	37,50 €	45,00 €
GAMME « FERIA DE DAX» (les prix sont identiques)				
Affiches 120x176 Fêtes de Dax	6,67 €	8,00 €	8,33 €	10,00 €
Affiches 40X60 Fêtes de Dax	3,33 €	4,00 €	5,00 €	6,00 €
Affiches 40X60 Toros y salsa	3,33 €	4,00 €	5,00 €	6,00 €
Affiches 40x60 Evènement	6,67 €	8,00 €	8,33 €	10,00 €
Bracelets taurins en tissus « Hierros de ganaderias » Rose ou bleu	/	/	2,50 €	3,00 €
Magnets	2,08 €	2,50 €	2,50 €	3,00 €
Autocollants	1,25 €	1,50 €	1,66 €	2,00 €
Badges de soutien	4,17 €	5,00 €	4,17 €	5,00 €

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20210528-20210527-16-DE
Date de télétransmission : 31/05/2021
Date de réception préfecture : 31/05/2021